

69 - CONSULTATION DES MEMBRES

Entre le 1er Janvier et le 31 Janvier, les membres votants auront l'opportunité de réviser les propositions de modifications aux règlements de régie. Ce processus se fera dans le cadre de la deuxième partie de l'assemblée générale régionale alors que des représentants du palier provincial seront présents pour en discuter ou sera fait par audioconférence.

Révision #1

Créé 2 mars 2023 16:24:11 par Igoulart

Mis à jour 2 mars 2023 16:24:30 par Igoulart